



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1371**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13205- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET  
EXCEPTIONNELLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



16.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation

- Informatique et RRH

Direction des Relations avec les Associations

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
ET COMMERCANTE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET  
EXCEPTIONNELLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

Des subventions sont également versées aux Unions Locales de Syndicats - Bourses du Travail qui mettent en place, au niveau municipal, des actions d'informations et de soutien en direction notamment des salariés et des retraités en difficulté.

Les tableaux ci-après comportent des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2008, 2009 et 2010 par la Ville, le montant de la subvention proposée, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Sachant que ces attributions ont été validées le 9 novembre 2010, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'ASSOCIATION DE SOUTIEN ET D'ACTION SOCIALE DES RAPATRIÉS FRANÇAIS MUSULMANS pour un montant de **1 000 €** figurant sur le tableau ci-dessous.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1428, qui présente les disponibilités suffisantes.
  
- **ATTRIBUER** une subvention complémentaire à l'association “ LES FESTES D'ORPHEE ” pour un montant de **2 400 €** figurant sur le tableau ci-dessous.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9233-6226 numéro d'opération 1773 (1 600 €) et à la rubrique 9233-6574 numéro d'opération 2585 (800 €), qui présentent les disponibilités suffisantes.
  
- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT D'AIX EN PROVENCE pour un montant de **4 000 €** figurant sur le tableau ci-dessous.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9290-6574, numéro d'opération 1751, qui présente les disponibilités suffisantes.
  
- **ADOPTER** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association “ LES FESTES D'ORPHEE ”
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant

**2010.1371 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET  
EXCEPTIONNELLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 40</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

92025-6574-1428

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010 (Proposition)</b>	<b>OBJET</b>
42794	ASSOCIATION DE SOUTIEN ET D'ACTION SOCIALE DES RAPATRIÉS FRANÇAIS MUSULMANS D'AIX	2 000 €	2 000 €	1 000 €	Aider la communauté des harkis dans les problèmes sociaux qu'elle peut rencontrer.

**TOTAL: 1 000 €**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE**

9233-6226-1773 et 9233-6574-2585

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<i>déjà versé</i>	<b>2010 (Proposition)</b>	<b>OBJET</b>
31649	FESTES D'ORPHEE	28 000 €	28 000 €	28 000 €	2 400 €	Aide complémentaire pour répondre aux dépenses liées au déménagement.

**TOTAL: 2 400 €**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

**A L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT D'AIX**

9290-6574-1751

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010 (Proposition)</b>	<b>OBJET</b>
11643	UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT D'AIX EN PROVENCE	4 000 €	4 000 €	4 000 €	Organisation syndicale de défense et de représentation des salariés.

**TOTAL: 4 000 €**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2010**

**Entre :**

**La ville d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 11 mai 2009 désignée sous le terme «**La Ville**»  
d'une part,

et

**l'Association** dénommée «**LES FESTES D'ORPHEE** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 2, montée du Château, 13880 Velaux, numéro de SIRET 397 447 723 00016 représentée par son président en exercice, Guy Laurent désignée sous le terme «**l'Association** »,  
d'autre part,

**PREAMBULE**

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération n°2010-677 du 28 juin 2010, adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 28 000 € par an sur 3 ans.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de 2 400 € dans le cadre de leur délocalisation de la Chapelle Sainte Catherine vers l'école Jean Jaurès, soit un total pour l'exercice 2010 de 30 400 €.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 4 de la convention, intitulé « Montant de la subvention et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la Ville s'élèvera pour l'exercice 2010 à 28 000 € + 2 400 € soit 30 400 €.

Le montant de la subvention complémentaire de 2 400 € sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal».

**Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Ville**  
(Date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)